



RAPPORT

*de la commission d'environnement et
d'urbanisme*

au

CONSEIL GÉNÉRAL

Concernant

***L'adoption des statuts de l'Association
(de droit public) «Agglo Valais Central»***

Selon le message du Conseil Municipal du
10 octobre 2019

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du projet de statuts de l'association de droit public pour l'agglomération du Valais Central.

La Commission remercie M. Léonard Evéquoz, responsable des projets d'agglomération auprès de l'Antenne Valais romand pour être venu présenter le projet et avoir répondu aux questions de la commission.

La Commission s'est réunie à 2 reprises pour examiner la demande.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissances des documents et annexes concernant l'objet pré-cité.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **10** membres présents.

II EXAMEN DU PROJET

La CEU relève tout d'abord la problématique de la multiplication des couches intercommunales et la perte des autonomies communales.

Projets d'infrastructure :

- Qu'en sera-t-il des charges ? seront-elles liées ou non ?
- Comment s'assurer que toutes les communes concernées par un projet aient les capacités d'investissement au même moment ?

Buts

L'agglomération Valais central se dirige-t-elle vers un modèle fribourgeois (avec législatif, charges de centralité englobées, buts élargis,...) ?

L'aéroport ne devrait-il pas être intégré dans l'agglomération (transport, environnement, utilité régionale, ...) ?

Gouvernance

Quelle sera l'autonomie et la responsabilité des membres de l'assemblée des délégués ?

Sion, 6-7 places : Quelle place pour les membres du conseil général ?

La CEU se questionne sur l'absence de liens futurs entre la population et les membres du législatif. Quel rôle de la démocratie ? Quelle est la représentativité démocratique des membres de l'assemblée des délégués ?

La CEU se pose tout de même la question du rôle de l'Antenne Région Valais romand, tant dans ses tâches générales que pour l'agglomération Valais central.

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes :

- La CEU salue le choix de la forme juridique de l'association de droit public laissant encore une porte aux représentants de la population.

La Commission a accepté le projet de statuts de l'association de droit public pour l'agglomération du Valais Central à l'unanimité des 10 présents.

Sion, le 26 novembre 2019

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Document de travail à l'usage du Conseil général

Liste des présences :

Nom	19 novembre 2019	26 novembre 2019
Gérard Varone	X	X
Alain Turatti	X	X
Bastian Collet	X	
Mathieu Gachnang	X	X
Gilles Fellay	X	X
Sophie Trabacchi	X	X
Noémie Kuchler-Mayor	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X
Jean-Claude Hirt	X	X
Gérard Rossier	X	-
Sébastien Carruzzo	-	X

Document de travail à l'usage du Conseil général